



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017  
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

-----  
*(Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

L'an deux mil dix sept le six avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Pierre **GUIBLIN**, Louis **DUMAREST**, Isabelle **DESSEIGNE**, Martine **GODILLON**, Martine **DRAGAN**, Paul **BERNARD**, Laurent **ROUGELIN**, Sodja **PHILIPPEAU**, Claude **GEFFARD**, Renée **ZINESI**, Michel **ROUSSELET**, Nicolas **BARDON**, Carole **BENARD**, Gérard **JAMET**, Sylvie **BINARD**, Yves **DAGOURET**, Guillaume **COUROUX**, Audrey **GRIOT**, Philippe **MONNET**,

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS** : Madame Martine **VILLATTE** a donné pouvoir à Monsieur Philippe **MONNET**

**ABSENTS**: Mesdames Corinne **GUILLOT**, Stéphanie **BLANCHARD** et Christiane **DERU**

**Secrétaire de séance** : Madame Renée **ZINESI**

-----  
Nombre de membres en exercice : 23

PRESENTS A LA SEANCE : 19

DATE DE LA CONVOCATION : 31 MARS 2017

DATED'AFFICHAGE : 31 MARS 2017  
-----

***1) Approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2017 (document joint annexe 1)***

**AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

***2) Décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal***

Décision du Maire n°12/2017 du 14 février 2017 portant sur la signature d'une convention de partenariat avec CHER EMPLOI ANIMATION afin de réaliser un théâtre de clown les mardis 28 février, 7 mars, 14 mars, 21 mars, 28 mars et 4 avril 2017 à raison d'une heure par séance de 15h45 à 16h45 à l'école élémentaire Hugues LAPAIRE. Une contrepartie financière est fixée à 42.70€ TTC par animation menée, plus 55.05€ TTC pour 1 heure 30 de préparation ainsi qu'une adhésion à 18€ pour l'année.

Décision du Maire n°13/2017 du 6 mars 2017 portant signature d'un avenant n°1 au contrat d'entretien du système incendie des bâtiments publics (salle de la Douma et Mairie) avec la Société CFDS – 37 540 SAINT CYR CUR LOIRE pour un montant de 270.00 € HT par an.

Décision du Maire n°14/2017 du 6 mars 2017 portant signature d'un avenant n°2 au contrat de vérification réglementaire périodique des ERP exploitation avec SOCOTEC – 18 000 BOURGES. Cet avenant prévoit la vérification annuelle des installations électriques des coffrets forains pour un montant de 180.00 € HT.

Décision du Maire n°15/2017 du 6 mars 2017 portant sur une modification de régie de recettes « salle socioculturelle la Douma et Gîte d'étape » suite à la mise en place de la taxe de séjour. Cette décision permet au régisseur de collecter la taxe de séjour (0.22cts) conformément à la délibération du conseil municipal.

Décision du Maire n°16/2017 du 7 mars 2017 portant signature d'une convention d'abonnement de gestion du cimetière avec le groupe ELABOR – 21 380 MESSIGNY ET VANTOUX pour un montant de 1 417.23€ HT pour 3 ans.

Décision du Maire n°17/2017 du 8 mars 2017 portant signature d'une convention de mise à disposition de la salle de la Douma avec la Communauté de Communes des Trois Provinces pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 12 ans. Le coût de cette mise à disposition est de 50€ par jour et 20 € le cas échéant pour le chauffage.

Décision du Maire n°18/2017 du 8 mars 2017 portant sur la signature d'un contrat de prestation pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique. Il s'agit du feu d'artifice du 13 juillet 2017 qui sera réalisé par la société Loisirs event artifices – 224 A route la Malavieille – 24 130 LE FLEIX pour un montant de 3 000 € TTC.

Décision du Maire n°19/2017 du 8 mars 2017 portant sur l'acceptation du remboursement des indemnités journalières et des charges patronales dans le cadre de l'assurance des risques statutaires. Suite aux arrêts maladies de plusieurs agents, la société BRETEUIL a remboursé à la commune la somme de 10 821.68€.

### ***3) Désignation d'un conseiller supplémentaire au sein de la commission Famille Enfance Jeunesse***

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions ont un rôle consultatif et leurs décisions ne peuvent faire l'objet d'une délibération. Un rapporteur, nommé à l'ouverture de la séance, rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises par la commission. Ces dernières seront portées sur le procès verbal de la séance du Conseil Municipal auquel elles se rapportent.

Par délibération du 29 mars 2014, le conseil municipal a décidé de créer une commission Famille Enfance Jeunesse composé de 7 membres désignés ci-dessous :

- GUIBLIN Pierre (Président de droit)
- DRAGAN Martine (Vice Présidente)
- ROUSSELET Michel
- ZINESI Renée
- BLANCHARD Stéphanie
- GUILLOT Corinne
- VILLATTE Martine

Considérant qu'il est proposé de retirer de la commission deux membres à savoir Mesdames Corinne GUILLOT et Stéphanie BLANCHARD et de désigner deux nouveaux membres Mesdames Sodia PHILIPPEAU et Audrey GRIOT.

Vu l'avis favorable de la commission Famille Enfance Jeunesse du 21 mars 2017,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :***

***-retire Mme BLANCHARD Stéphanie et Mme GUILLOT Corinne de la commission Famille Enfance Jeunesse***

***-désigne Mme PHILIPPEAU Sodia et Mme Audrey GRIOT comme les nouveaux membres de la commission Famille Enfance Jeunesse***

#### **4) Création et désignation des membres de la commission ad hoc pour la réhabilitation de l'ancienne école**

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions ont un rôle consultatif et leurs décisions ne peuvent faire l'objet d'une délibération. Un rapporteur, nommé à l'ouverture de la séance, rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises par la commission. Ces dernières seront portées sur le procès verbal de la séance du Conseil Municipal auquel elles se rapportent.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'approuver la création de la commission en question. Cette commission travaillera en partenariat avec la Foncière Chenelet et l'association le Relais qui aura la gestion du site.

Cette commission pourra se prononcer sur le projet de réhabilitation du bâtiment afin d'établir le nombre et la taille des logements en fonction de type de location choisi.

Elle se réunira régulièrement et rapidement (mi-avril et fin avril) conjointement avec les services du département qui ont été contactés ainsi que la MSA et la CARSAT acteurs privilégiés dans l'étude des besoins locaux en matière de logement.

La commission pourra se prononcer quant à l'attribution des logements aux futurs locataires.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents:*

*- fixe à 7 le nombre de membres à la commission ad hoc pour la réhabilitation de l'ancienne école*

*- désigne comme membres les conseillers suivants :*

*-GUILBLIN Pierre*

*-GEFFARD Claude*

*-DUMAREST Louis*

*-PHILIPPEAU Sodja*

*-GODILLON Martine*

*-BINARD Sylvie*

*-VILLATTE Martine*

#### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **5) Comptes de gestion 2016 : Budget Ville, budget logements sociaux, budget chaufferie bois, budget Assainissement**

#### **COMPTE DE GESTION 2016: Budget VILLE**

Le Compte de gestion de l'exercice 2016, Budget ville proposé par le comptable s'établit comme suit,

#### **Section de Fonctionnement**

<u>Recettes</u>	3 286 964.19 €
<u>Dépenses</u>	2 825 544.45 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2015</u>	431 307.62 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2016** **905 956.90 €**

#### **Section d'Investissement**

<u>Recettes</u>	784 971.08 €
<u>Dépenses</u>	768 621.92 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2015</u>	-149 159.83 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2016** **- 124 382.74 €**

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le compte de gestion 2016 Budget Ville comme proposé ci-dessus.*

<b>Compte de Gestion 2016 : Budget Annexe LOGEMENTS SOCIAUX</b>
---

Le compte de gestion 2016 du budget annexe logements sociaux proposé par le comptable s'établit comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
<u>Recettes</u>	19 087.00 €
<u>Dépenses</u>	4 352.18 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2015</u>	250.86 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2016** **14 985.68 €**

<b>Section d'Investissement</b>	
<u>Recettes</u>	16 215.39 €
<u>Dépenses</u>	14 930.53 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2015</u>	-16 215.39 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2016** **-14 930.53 €**

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le compte de gestion 2016 Budget Annexe Logements Sociaux comme proposé ci-dessus.*

<b>Compte de Gestion 2016 : Budget Annexe Chaufferie Bois</b>
---

Le compte de gestion 2016 du budget annexe Chaufferie Bois proposé par le comptable s'établit comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
<u>Recettes</u>	104 243.77 €
<u>Dépenses</u>	123 971.17 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2015</u>	-43 269.80 €

**Résultat clôture de l'exercice 2016** **-62 997.20 €**

<b>Section d'Investissement</b>	
<u>Recettes</u>	59 593.71 €
<u>Dépenses</u>	60 140.56 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2015</u>	-8 282.22 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2016** **-8 829.07 €**

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le compte de gestion 2016 Budget Annexe Chaufferie Bois comme proposé ci-dessus.*

<b>Compte de Gestion 2016 : Budget ASSAINISSEMENT</b>
---

Le compte de gestion 2016 du service assainissement proposé par le comptable s'établit comme suit :



*Le solde d'exécution 2015 en investissement :*

<i>001 en 2015</i>	<i>-149 159.83€</i>	
<i>001 en 2016</i>	<i>+ 8 427.93€</i>	<i>Répartition de l'actif DM n°4</i>
<b>TOTAL</b>	<b>-140 731.90€</b>	

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des présents (17 POUR et 2 CONTRE dont 1 pouvoir) le compte administratif 2016 Budget Ville comme proposé ci-dessus.*

**Compte Administratif 2016 : Budget Annexe LOGEMENTS SOCIAUX (annexe 3)**

*Le compte administratif 2016 du Budget Annexe Logements Sociaux s'établit comme suit :*

**Section de Fonctionnement**

<u>Recettes</u>	19 087.00 €
<u>Dépenses</u>	4 352.18 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2015</u>	250.86 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2016** **14 985.68 €**

**Section d'Investissement**

<u>Recettes</u>	16 215.39 €
<u>Dépenses</u>	14 930.53 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2015</u>	-16 215.39 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2016** **-14 930.53 €**

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (17 POUR et 2 CONTRE dont 1 pouvoir) approuve le compte administratif 2016 Budget Annexe Logements Sociaux comme proposé ci-dessus.*

**Compte Administratif 2016 : Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS (annexe 4)**

*Le compte administratif 2016 du Budget Annexe Chaufferie Bois s'établit comme suit :*

**Section de Fonctionnement**

<u>Recettes</u>	104 243.77 €
<u>Dépenses</u>	123 971.17 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2015</u>	-43 269.80 €

**Résultat clôture de l'exercice 2016** **-62 997.20 €**

**Section d'Investissement**

<u>Recettes</u>	59 593.71 €
<u>Dépenses</u>	60 140.56 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2015</u>	-8 282.22 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2016** **-8 829.07 €**

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*



**Budget annexe LOGEMENTS SOCIAUX**

Le compte administratif 2016 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	+ 14 985.68 €
Investissement	- 14 930.53 €

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR et 2 CONTRE dont 1 pouvoir) reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :*

14 930.53 € en dépenses d'investissement au compte 001 (déficit reporté)

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR et 2 CONTRE dont 1 pouvoir) affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :*

14 930.53 € en recettes d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat)

55.15 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

**Budget annexe CHAUFFERIE BOIS**

Le compte administratif 2016 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	- 62 997.20 €
Investissement	- 8 829.07 €

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du jeudi mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR et 2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir) reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :*

8 829.07 € en dépenses d'investissement au compte 001 (déficit reporté)

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR et 2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir) reporte le déficit de la section de fonctionnement comme suit :*

62 997.20 € en dépenses de fonctionnement au compte 002 (déficit reporté)

**Budget annexe ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2016 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	+ 2 656.62 €
Investissement	+ 248 995.03 €

Les restes à réaliser au 31/12/16 en dépenses : 78 829.67 €

Les restes à réaliser au 31/12/16 en recettes : 145 500.00 €

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR et 2 CONTRE dont 1 pouvoir) reporte le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :*

315 665.36 € en recettes d'investissement au compte 001 (excédent reporté)

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR et 2 CONTRE dont 1 pouvoir) affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :*

2 656.62 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)



## 8) Taux des impositions directes 2017

Les bases évoluent, dans leur globalité, de - 0.623% au lieu de 1.625% en 2016

	2016	2017
		<i>(maintien des taux)</i>
7311 - Contributions Directes	1 391 982	<b>1 366 328</b>
IFER	10 177	<b>11 340</b>
CVAE	70 328	<b>67 016</b>
TASCOM	56 307	<b>55 300</b>
Pdt Add° FNB	1 702	<b>1 711</b>
	<b>1 530 496</b>	<b>1 501 695</b>
74 - Allocations compensatrices	<b>76 201</b>	<b>95 633</b>
Ecretement (Prlvt FNGIR)	-103 914	<b>-103 914</b>
	<b>1 502 783</b>	<b>1 493 414</b>
		<b>-0.623 %</b>
Produit en moins/2016		<b>9 369</b>

**TASCOM** : taxe sur les surfaces commerciales

**IFER** : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau

**CVAE** : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

**FNGIR** : Fonds national de garantie individuelle des ressources

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :*

- |  |                |                    |               |
|--|----------------|--------------------|---------------|
| • <b>Taxe d'habitation</b>                   | <b>23.64 %</b> | <b>rappel 2016</b> | <b>23.64%</b> |
| • <b>Taxe foncière bâti</b>                  | <b>18.72 %</b> | <b>rappel 2016</b> | <b>18.72%</b> |
| • <b>Taxe foncière non bâti</b>              | <b>39.67 %</b> | <b>rappel 2016</b> | <b>39.67%</b> |
| • <b>Cotisation foncière des entreprises</b> | <b>18.61 %</b> | <b>rappel 2016</b> | <b>18.61%</b> |

## 9) Budgets Primitifs 2017 : Ville, annexe Logements Sociaux, annexe Chaufferie Bois, Assainissement (projets joints)

### **BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Considérant que les budgets sont votés par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement, je vous propose de procéder au vote des différents budgets selon les tableaux récapitulatifs suivants.

Vous retrouvez le détail des divers articles des sections de fonctionnement dans les projets joints et des opérations d'investissement dans les rapports joints.

**BUDGET VILLE (annexe 6)**

**La Section de fonctionnement du Budget Villes s'équilibre à la somme de 3 774 176.86 €**  
*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR et 2 CONTRE dont 1 pouvoir) adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2017 « budget Ville » telle que présentée ci-dessous*

CHAP	BP 2017	DEPENSES	RECETTES
011	<b>Charges à caractère général</b> (carburants, combustibles, fournitures, maintenance, eau, électricité, voirie, entretien bâtiments, matériel)	746 199.00€	
012	<b>Charges de personnel</b> (rémunérations, charges et assurances)	1 452 640.00€	
014	<b>Atténuations de produits</b>	103 914.00€	
022	<b>Dépenses imprévues</b>	20 000.00€	
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	768 225.75€	
042	<b>Amortissements</b>	206 708.81€	
65	<b>Charges de gestion courante</b> (indemnités des élus, contingents, participations syndicats intercommunaux, subventions aux associations)	325 203.03€	
66	<b>Charges financières</b>	48 286.27€	
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	3 000.00€	
68	<b>Provisions</b> (contentieux Grivelles)	100 000.00€	
002	<b>Reprise du résultat 2016 Ville</b>		<b>546 163.44 €</b>
013	<b>Atténuations de charges</b> (remboursement charges de personnel en maladie par assurances)		60 000.00€
042	<b>Opérations d'ordre - Transferts entre sections</b>		125 512.42€
70	<b>Produits des domaines</b> (occupation du domaine public, concessions cimetière colombarium, cantine et garderie)		90 000.00€
73	<b>Impôts et taxes</b>		1 599 884.00€
74	<b>Dotations, subventions et participations</b> (Dotation globale de fonctionnement, compensations des exonérations diverses)		1 090 767.00€
75	<b>Produits de gestion courantes</b> (revenus des immeubles, des Grivelles, redevance des concessionnaires)		128 000.00€
76	<b>Produits financiers</b>		0.00€
77	<b>Produits exceptionnels</b>		0.00€
78	<b>Reprises sur provisions</b>		133 850.00€
	<b>Total</b>	<b>3 774 176.86€</b>	<b>3 774 176.86€</b>

**La Section d'investissement du Budget Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 217 280.00€**

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR et 2 CONTRE dont 1 pouvoir) adopte la section d'investissement du budget primitif 2017 « budget Ville » telle que présentée ci-dessous :*

OP	Art			DEPENSES		Art	RECETTES
14		<b>TRAVAUX DE BATIMENTS</b>		<b>293 198.05€</b>			<b>60 589.00€</b>
	21318	Autres bâtiments publics (maison des associations éclairage garages)	RAR	1 573.19		1323 CD18 Toiture	20 808.00
	21318	Autres bâtiments publics (désamiantage rue de l'industrie)	RAR	20 040.00		1341 DETR Toiture	7 282.00
						Fenêtres	
	21318	Autres bâtiments publics (réfection toiture rue de l'industrie)	RAR	46 195.20		1318 SDE mairie	372.80
						RDC	
	21318	Autres bâtiments publics (réfection toiture maison des associations)	RAR	6 753.40		1318 SDE Fenêtres	447.20
						mairie	
	21318	Autres bâtiments publics (coupure d'urgence pour le COM)	RAR	622.80		1318 SDE étage	
						Portes	
	2135	Autres installations générales (structure évolutive)	RAR	3 500.00		1341 DETR associa.	1 006.00
	2313	Travaux en cours (permis de construire modulaire des associations)	RAR	1 500.00		1341 DETR Fenêtres	14 298.00
	2313	Travaux en cours (modulaire des associations)	RAR	52 368.00		1341 DETR Ecole	9 500.00
	2031	Frais d'étude SEM 18		2 880.00		1341 DETR Eglise	2 920.00
	21318	Autres bâtiments publics (CLAIN)		960.00		1341 DETR Marchés	3 955.00
	21318	Autres bâtiments publics (coupure d'urgence COM)		1 002.00			
	2184	Mobilier (tables et chaises de la salle du conseil municipal)		3 308.65			
	2188	Autres immobilisations corporelles (téléphones)		70.92			
	2313	Travaux en cours (étude de sol maison des associations)		1 224.00			
	2313	Travaux en cours (étude de sol vestiaires du stade)		1 824.00			
	2188	Autres immobilisations corporelles (rideaux mairie et école maternelle)		2 100.00			
	21311	Installations générales, agencements (fenêtres mairie)		5 400.00			
	21311	Construction (mairie câblage)		43 700.00			
	21312	Construction (école élémentaire câblage)		30 000.00			
	2031	AMO (câblage)		5 000.00			
	21318	Autres bâtiments publics (église ; cloches, para foudre, alarme)		10 100.00			
	21534	Réseaux d'électrification (maison des associations)		1 600.00			
	21318	Autres bâtiments publics (maison des associations portes)		12 100.00			
	21568	Autres matériel et outillage d'incendie (extincteurs grivelles)		3 500.00			
	21318	Autres bâtiments publics (câblage MSAP)		550.00			
	2188	Autres immobilisations corporelles (kakémono MSAP)		105.88			
	2313	Travaux en cours (travaux de fondation modulaires associations)		23 000.00			
	2313	Réfection toiture terrasse école maternelle		12 000.00			
15		<b>MATERIEL DIVERS SERVICES TECHNIQUES</b>		<b>141 099.90</b>			<b>27 200.00€</b>
	2188	Autres immobilisations corporelles (téléphone)	RAR	99.90			
	2182	Matériel de transport (camion benne)		25 000.00		1312 CR Balayeuse	27 200.00
	2182	Matériel de transport (véhicule services techniques)		15 000.00			
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		16 000.00			
	2188	Autres immobilisations corporelles (auto radio, aspirateur COM et école, escabeau, portant la Douma et lave vaisselle)		3 000.00			
	21571	Matériel roulant voirie (balayeuse)		82 000.00			

17		<b>TRAVAUX DE VOIRIE &amp; SIGNALISATION</b>		<b>189 417.85</b>			<b>15 600.00</b>
	2111	Terrains nus (acquisition Dellapina)	RAR	3 200.00	1328 RP	Pl. beurrière	4 000.00
	21568	Plantations d'arbres et d'arbustes (place de la libération)	RAR	1 382.04	1342 Amendes	vidéo	5 800.00
	2151	Réseaux de voirie (Colas aménagement place beurrière)	RAR	34 784.74	1348 FIPD	vidéo	5 800.00
	2151	Réseaux de voirie (programme voirie 2016)	RAR	39 858.60			
	2315	Installation, matériel et outillage techniques (aménagement RD 951)	RAR	1 864.90			
	21538	Autres réseaux (création de fossés)	RAR	5 094.00			
	2031	Frais d'études (place beurrière)	RAR	3 600.00			
	2031	Frais d'étude (rue André Huart)	RAR	6 756.00			
	2031	Frais d'études 'aménagement d'un espace public)		1 980.00			
	2111	Terrains nus (géomètre impasse le petit Creusot)		858.00			
	2128	Plantations d'arbres		381.46			
	2151	Réseaux de voirie (avenant 1 programme voirie 2016)		5 203.93			
	2151	Réseaux de voirie (avenant 1 place beurrière)		4 854.18			
	2111	Terrains nus (acquisition impasse le petit Creusot)		1 500.00			
	2113	Terrains aménagés autres que voirie (stade : pelouse, forage, puits)		37 000.00			
	2152	Installations de voirie (panneaux ST et panneaux rond point)		10 000.00			
	2152	Installations de voirie (trav aux rond point)		3 400.00			
	21318	Autres bâtiments public (mise en conformité des dégrilleurs aux grilles)		9 300.00			
	21568	Autres matériels défense civile (vidéo protection)		17 500.00			
	2188	Autres immobilisations corporelles (enseigne MSAP)		900.00			
19		<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>		<b>98 043.96</b>			
	2041582	SDE 18 EP rue Charles Durand	RAR	398.10			
	2041582	SDE 18 EP Parc Hugues Lapaire	RAR	199.05			
	2041582	SDE 18 EP rue Jacques Rétif	RAR	229.95			
	2041582	SDE 18 EP rue du Docteur Roux	RAR	491.09			
	2041582	SDE 18 EP diverses rues	RAR	1 503.60			
	2041582	SDE 18 EP Giratoire	RAR	23 489.35			
	2041582	SDE 18 EP prises guirlandes	RAR	9 219.00			
	2041582	SDE 18 EP diverses rues	RAR	2 049.60			
	2041582	SDE 18 EP rue Paulin Pecqueux	RAR	182.10			
	2041582	SDE 18 EP rue de la renaissance		582.12			
	2041582	SDE 18 EP Gendarmerie		23 000.00			
	2041582	SDE 18 plan REVE		30 000.00			
	21538	Autres réseaux (éclairage public stade – 4 projecteurs)		4 200.00			
	21578	Autres matériels et outillages de voirie (guirlandes)		2 500.00			
26		<b>MOBILIER ET MATERIEL ADMINISTRATIF</b>		<b>4 624.68</b>			
	2183	Matériel de bureau et informatique (barrettes mémoire)	RAR	166.00			
	2188	Autres immo corporelles (lampes, réfrigérateur, tableaux blancs)		858.68			
	2188	Autres immo corporelles (corbeilles à l'italienne, lampes)		1 000.00			
	2183	Matériel bureau et info calculatrice, clés USB, ordi portable (Caroline), téléphone et destructeur papier MSAP		2 600.00			
27		<b>MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE</b>		<b>12 000.00</b>			
	2183	Matériel de bureau et info (tableau, sonorisation, microphone, siège, vidéo)		4 300.00			
	2184	Mobilier (vestiaires, coins roulants, boîte de rangement)		1 000.00			
	2188	Autres immob. corporelles		700.00			
	2135	Installation vidéophone et gâche électrique		6 000.00			

<b>29</b>		<b>TRAVAUX D'ACCESSIBILITE</b>		<b>56 750.00</b>				<b>22 539.00</b>
	21318	Installations, matériels et outillages techniques (WC publics)		45 800.00	1341 DETR	access		16 539.00
	21318	Installations, matériels et outillages techniques (portes aux marchés)		10 950.00	1342 RP	access		6 000.00
<b>36</b>		<b>RESTRUCTURATION DU CIMETIERE</b>		<b>30 000.00</b>				
	2116	Reprise concessions		30 000.00				
<b>865</b>		<b>CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE</b>		<b>308 424.00</b>				<b>164 000.00</b>
	2031	Frais d'études (SEM 18)	RAR	480.00	1341 DETR	vestiaires		48 000.00
	2313	Constructions (modulaire des vestiaires)		232 194.00	1322 CR	vestiaires		48 000.00
	2313	Constructions (marchés complémentaires : réseaux, etc...)		60 000.00	1348 RP	vestiaires		8 000.00
	2313	Constructions (dallage auvent)		8 000.00	1323 CD18	vestiaires		60 000.00
	2315	Branchement ENEDIS		7 400.00				
	21568	Matériel, outillages incendie (extincteurs)		350.00				
<b>866</b>		<b>AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC - SOUTIEN AUX COMMERCES</b>		<b>665 771.01</b>				<b>418 265.00</b>
	2031	Frais d'études (aménagement d'un espace aux abords d'un centre artistique)		27 500.00	1341 DETR			170 000.00
	2041582	SDE 18 EP de l'espace public		13 000.00	1321 FSI			173 265.00
	21318	Autres bâtiments publics (démolition)		11 350.00	1322 CR			75 000.00
	2151	Réseaux de voirie (aménagement de voirie rue Huart et espace public)		479 000.00				
	21538	Autres réseaux (enfouissement basse tension et EP rue Huart)		43 800.00				
	21578	Outillage de voirie (panneaux rue André Huart)		5 000.00				
	2313	Constructions (géomètre)		1 500.00				
	2313	Constructions (modulaire pour les services techniques)		70 000.00				
	2315	Installations, matériel, outillage de voirie (branchements)		14 621.01				
		<b>SOUS TOTAL</b>		<b>1 799 329.45</b>				<b>708 193.00</b>
		<b>FCTVA</b>		<b>0,00</b>				<b>51 000.00</b>
	<b>020</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>		<b>9 488.39</b>				
	<b>16</b>	<b>EMPRUNTS</b>		<b>156 167.00</b>				<b>100 000.00</b>
	1641	Remboursement capital		156 167.00	1641	Emprunt		100 000.00
		<b>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS</b>		<b>2 400,00</b>				<b>2 400,00</b>
	165	Dépôts et cautionnements		2 400,00				2 400,00
	<b>040</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>		<b>125 512.42</b>	<b>040</b>			<b>206 708.81</b>
	139	Reprise sur subvention		65 512.42				
	213218	Travaux en régie		60 000.00				
	<b>001</b>	<b>REPRISE ANTICIPEE RESULTAT 2014 Budget Ville</b>		<b>124 382.74</b>				
	<b>10 226</b>	<b>Taxe d'Aménagement</b>						<b>5 159..00</b>
	<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>						<b>768 225.75</b>
	<b>024</b>	<b>Produits de cession</b>						<b>15 800.00</b>
	<b>1068</b>	<b>Affectation du résultat</b>						<b>359 793.44</b>
		<b>Total</b>		<b>2 217 280.00</b>				<b>2 217 280.00</b>

**BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX (annexe 7)**

*Le budget primitif 2017 du budget annexe Logements Sociaux proposé à votre agrément, est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de* **49 069.84 €**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT..... 19 288.65 €**

ART	BP 2017	DEPENSES	RECETTES
023	virement section investissement	14 850.66 €	
66111	Charges financières	4 652.76 €	
66112	ICNE	-214.77 €	
002	Reprise du résultat 2016		55.15 €
74748	participation commune		19 233.50 €
	<b>Total</b>	<b>19 288.65 €</b>	<b>19 288.65 €</b>

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR et 2 CONTRE dont 1 pouvoir) adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2017 « budget annexe Logements Sociaux » telle que présentée ci-dessus*

**SECTION D'INVESTISSEMENT..... 29 781.19 €**

	BP 2017	Dépenses	Recettes
1068	Affectation du résultat 2016		14 930.53 €
001	Reprise anticipée du résultat 2016	14 930.53 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		14 850.66 €
1641	Emprunts	14 850.66 €	
	<b>Total</b>	<b>29 781.19 €</b>	<b>29 781.19 €</b>

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (18 POUR et 2 CONTRE dont 1 pouvoir) adopte la section d'investissement du budget primitif 2017 « budget annexe Logements Sociaux » telle que présentée ci-dessus :*

**BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS (annexe 8)**

*Le budget primitif 2017 du service Chaufferie bois proposé à votre agrément, est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de* **325 943.64 €**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT.....** **238 045.42 €**

CHAP	BP 2017	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	87 050.00 €	
658	Charges de gestion courantes	100.00€	
66111	Charges financières	3 985.00 €	
66112	ICNE	-295.78 €	
023	Virement à la section d'investissement	24 615.00 €	
002	Reprise résultat 2016	62 997.20 €	
042	Dotations amortissements	59 594.00 €	
70	Redevances		52 000.00 €
7718			136 364.42 €
042	Dotations amortissements		49 681.00 €
	<b>Total</b>	<b>238 045.42 €</b>	<b>238 045.42 €</b>

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2017 « budget annexe CHAUFFERIE BOIS » telle que présentée ci-dessus*

**SECTION D'INVESTISSEMENT** **84 209.00 €**

*A savoir :*

	BP 2017	DEPENSES	RECETTES
001	Report Résultat 2016	8 829.07 €	
1641	Remboursement Capital / Emprunts	10 891.00 €	
28	Amortissements		59 594,00 €
13911	Reprise subvention	15 147.00 €	
13913	Reprise subvention	14 376.00 €	
13914	Reprise subvention	8 536.00 €	
13918	Reprise subvention	11 622.00 €	
21758	Acquisition chaudières	14 807.93€	
021	Virement de la section de fonctionnement		24 615.00 €
	<b>Total</b>	<b>84 209.00 €</b>	<b>84 209.00 €</b>

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte la section d'investissement du budget primitif 2017 « budget annexe CHAUFFERIE BOIS » telle que présentée ci-dessus*

**BUDGET ASSAINISSEMENT (annexe 9)**

*Le budget primitif 2017 du service Assainissement proposé à votre agrément, est équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de* **655 810.46**

**A savoir :**

**SECTION D'EXPLOITATION** ..... **96 644.00 €**

ART	BP 2017	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	13 500.00 €	
66111	Charges financières	658.00 €	
66112	ICNE (intérêts courus non échus)	-5.00 €	
68	Amortissements	82 491.00 €	
023	Virement à la section d'investissement		
002	Reprise du résultat 2016		2 656.62 €
70	Redevances		72 412.38 €
76	Produits Financiers		10 000.00 €
77	Amortissement Subventions		11 575.00 €
	<b>Total</b>	<b>96 644.00 €</b>	<b>96 644.00 €</b>

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte la section d'exploitation du budget primitif 2017 « budget Assainissement » telle que présentée ci-dessus*

**SECTION D'INVESTISSEMENT**..... **491 586.03 €**

PROG.	TRAVAUX 2017	DEPENSES	RECETTES
040	Reprise du résultat 2016		248 995.03€
	Amortissements	11 575.00 €	82 491.00€
16	Emprunts	1 017,00 €	
OPE 13	Mise aux normes station d'épuration	401 694.03€	145 500.00€
OPE 23	Branchements divers	70 000.00€	
021	Virement de la section de fonctionnement		
041	Opérations patrimoniales	7 300.00€	7 300.00€
	Autres immobilisations financières		
27	TVA		7 300.00€
	<b>Total</b>	<b>491 586.03€</b>	<b>491 586.03€</b>

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du mardi 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte la section d'investissement du budget primitif 2017 « budget Assainissement » telle que présentée ci-dessus*



## **10) Approbation du plan de financement rue Jean Baptiste Touret dans le cadre du plan REVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 propose les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue Jean Baptiste Touret pour un montant de 187.20 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :*

*-approuve le montage financier indiqué à la présente note,*

*-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18*

*-précise que les crédits afférents soit 187.20 € HT seront inscrits au budget 2017 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.*

## **11) Modification du montant de l'indemnité du maire et des adjoints**

Suite à la réforme PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunération), un transfert « Prime/Points » s'applique pour le calcul du montant de l'indemnité applicable aux agents mais également aux maires et à ses adjoints.

Pour rappel, suivant une délibération du 29 mars 2014, le taux maximal applicable au maire est de 43 % de l'indice 1015 avec une majoration à 15% de 43% de l'indice 1015 pour les communes chefs-lieux de canton peut être accordée.

En ce qui concerne les adjoints, le taux maximal est de 16.5 % de l'indice 1015.

L'indice 1015 correspondant à l'indice majoré 821 soit 3 810.47 € brut.

Or depuis le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice brut terminal servant de base de calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022. Il convient de prendre une nouvelle délibération suivant une note préfectorale du 8 mars 2017.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :*

*-fixe le taux de l'indemnité allouée au Maire et aux adjoints par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique*

*-accorde au maire ainsi qu'au premier adjoint une majoration de 15% du fait que la Commune de Sancoins est un ancien chef-lieu de canton.*

## **12) Indemnité de gardiennage des églises 2017**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est fixé, par les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 et du 16 mars 2015 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales, le montant des indemnités a payé au gardien de l'église.

Considérant que le gardien de l'église réside dans la commune, il convient de fixer le montant de cette indemnité pour 2017 à 474.22 €.

Pour information : 2010 471.87 €  
2011 à 2016 474.22 €

*Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 mars 2017.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe le montant de l'indemnité de gardiennage 2017 à 474.22 €*

### **13) Subventions diverses 2017 : détail**

Conformément à l'avis favorable de la commission culture et vie associative du 13 février 2017 et de la commission finances du 26 janvier 2017, du 6 février 2017 et du 16 mars 2017, considérant qu'un état des subventions diverses doit être dressé (annexe obligatoire au BP), **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal inscrit à l'article 657420 du budget primitif 2017, les subventions suivantes :**

<i>*Etoile Sportive</i>	<b>300 €</b>
<i>*Comité d'organisation des concours</i>	<b>2 000 €</b>
<i>*Amicale cycliste</i>	<b>1 050 €</b>
<i>*Conseil départemental d'accès au droit</i>	<b>300 €</b>
<i>*Comité des fêtes</i>	<b>4 500 €</b>
<i>*Foyer Socio Educatif</i>	<b>9 450 €</b>
<i>*Tennis Club</i>	<b>300 €</b>
<i>*Association scolaire école élémentaire</i>	<b>400 €</b>
<i>*Union musicale</i>	<b>300 €</b>
<i>*Intervenant social en Gendarmerie</i>	<b>800 €</b>
<i>* Intergym Sancoins</i>	<b>200 €</b>
<i>* ARECABE</i>	<b>200 €</b>
<i>*Handball Val d'Aubois</i>	<b>400 €</b>
<i>*BGE</i>	<b>500 €</b>
<i>*Don du sang</i>	<b>400 €</b>
<i>*Association Vie libre</i>	<b>100 €</b>

### **14) Demande de subvention STEP Agence de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et de la possibilité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Considérant que suite à une nouvelle estimation financière de la SEM TERRITORIA (car il a fallu prendre en compte les eaux parasites), un nouveau plan de financement est proposé :

La durée de l'opération est estimée jusqu'au premier trimestre 2019 environ.

Le coût global de l'opération est estimé à 2 328 794.00€ HT et le nouveau plan de financement est le suivant :

Travaux :	2 040 000.00 € HT
Aléas/révisions	204 000.00 € HT
SAFEGE	50 810.00 € HT
A3 COORDINATION	1 858.00 € HT
Divers	10 000.00 € HT
SOCOTEC	7 250.00 € HT
AMO	14 876.00 € HT
	-----
	2 328 794.00 € HT

Subventions :	
• DETR (8.59%)	200 000.00 € notifiée
• Agence de l'eau (40%)	931 517.60 €
• Conseil Départemental (30%)	698 638.20 €
Autofinancement (21.41%)	498 638.20 €

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :*

*-approuve le nouveau plan de financement ci-dessus*

*-retire la délibération n°22/2016*

*-sollicite auprès de l'Agence de l'eau une subvention pour un montant de 931 517.60€ soit 40% de la dépense éligible.*

<b>15) Demande de subvention STEP CD 18</b>
---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et de la possibilité de solliciter une subvention auprès du département.

Considérant que suite à une nouvelle estimation financière de la SEM TERRITORIA (car il a fallu prendre en compte les eaux parasites), un nouveau plan de financement est proposé :

La durée de l'opération est estimée jusqu'au premier trimestre 2019 environ.

Le coût global de l'opération est estimé à 2 328 794.00€ HT et le nouveau plan de financement est le suivant :

Travaux :	2 040 000.00 € HT
Aléas/révisions	204 000.00 € HT
SAFEGE	50 810.00 € HT
A3 COORDINATION	1 858.00 € HT
Divers	10 000.00 € HT
SOCOTEC	7 250.00 € HT
AMO	14 876.00 € HT
	-----
	2 328 794.00 € HT

Subventions :	
• DETR (8.59%)	200 000.00 € notifiée
• Agence de l'eau (40%)	931 517.60 €
• Conseil Départemental (30%)	698 638.20 €
Autofinancement (21.41%)	498 638.20 €

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :*

*-approuve le nouveau plan de financement ci-dessus*

*-retire la délibération n°21/2016*

*-sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention pour un montant de 698 638.20€ soit 30% de la dépense éligible.*

## **PROJET DE CREATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD 2076**

### ***16) Signature d'une convention relative à la maîtrise d'ouvrage, à la réalisation et à l'entretien des ouvrages réalisés dans la cadre des travaux d'aménagement du carrefour giratoire entre la RD 2076 la RD 43***

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un carrefour giratoire entre la RD 2076 et RD 43 afin d'améliorer les conditions de sécurité.

La convention a pour objectif de définir les obligations respectives du Département et de la Commune sachant que la commune délègue la maîtrise d'ouvrage de l'opération au Département conformément à la loi 85-704 du 12/07/1985 dite Maîtrise d'Ouvrage Publique complétée par l'ordonnance du 17 juin 2004 relative à la co-maîtrise d'ouvrage.

L'article 3 prévoit la répartition des charges de la commune et du département. En ce qui concerne la commune, celle-ci assure la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public (carrefour et voie de desserte) ainsi que la réalisation des enduits et de la signalisation horizontale pour la création de l'aire de covoiturage.

En outre, concernant les dispositions financières (article 6), le coût prévisionnel des travaux s'établit à 1 000 000 € TTC dont 3 336€ TTC à la charge de la commune.

Ces travaux sont programmés courant avril 2017.

La durée de la convention est fixée à 20 ans.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :***

***-approuve les termes de la présente convention***

***-autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les actes subséquents***

***-inscrit la dépense afférente soit 3 336€ TTC au budget investissement du BP ville 2017.***

## **AFFAIRES DU PERSONNEL**

### ***17) Contrat d'avenir en remplacement d'un agent en contrat d'avenir ayant sollicité un congé d'éducation parentale d'un an***

Monsieur le Maire rappelle la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 qui a instauré le dispositif des emplois d'avenir. Celle-ci vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune.

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine et pour une durée de 3 ans maximum. La rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir pour effectuer les missions d'agent polyvalent des écoles des services techniques pour palier au congé à l'absence d'un autre agent en contrat d'avenir qui a sollicité un congé d'éducation parental à compter du 27 avril 2017 pour une durée de un an.

***Vu l'avis favorable de la commission du Personnel et des Services publics du 21 mars 2017,***

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents***

***-créé un emploi d'avenir pour les missions décrites ci-dessus pour une durée de 12 mois à raison de 35 heures hebdomadaires.***

***-dit que les crédits seront prévus au chapitre 012 du budget ville 2017.***

**18) Signature d'une convention pour l'accueil d'un agent municipal au Centre de Loisirs de Sancoins dans le cadre du BAFA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'habilitation Jeunesse et Sport et en concertation avec les services, un agent municipal a accepté de suivre une formation BAFA. Cet agent a déjà effectué un premier stage théorique de 9 jours (1<sup>er</sup> session) et doit poursuivre sa formation par un deuxième stage pratique.

Ainsi, une demande de stage a été formulée auprès du Centre de Loisirs de Sancoins pour la période du 18 avril au 21 avril 2017 inclus soit un stage de 9 jours (car le lundi 17 avril est un jour férié). Sa formation pourrait être complétée deux semaines en juillet pour atteindre 14 jours.

*Vu l'avis favorable de la commission du Personnel et des Services publics du 21 mars 2017,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:**

**-approuve la convention à intervenir pour l'accueil d'un agent communal en qualité de stagiaire non rémunéré auprès de la CC3P**

**-autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les actes subséquents.**

**19) Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections**

Considérant les prochaines élections présidentielle (23 avril et 7 mai 2017) et législatives (11 et 18 juin 2017), il convient de déterminer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection au titre du suivi des préparations, de la participation et de la veille au bon déroulement le jour du vote.

Considérant que le crédit global de cette indemnité est obtenu en multipliant la valeur maximale de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des agents titulaires et non titulaires des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de l'indemnité pour élections.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mars 2017,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :**

**-Décide d'allouer aux agents titulaires et non titulaires du cadre d'emploi des attachés territoriaux une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections qui se dérouleront au cours de l'année 2017**

**-Précise que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget ville.**

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**20) Signature d'une convention de partenariat de diffusion et d'éducation artistique avec la Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Cher**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2014, la commune a signé une convention de partenariat d'éducation artistique avec la Ligue de l'enseignement du Cher.

Cette convention prévoit que la Ligue de l'enseignement du Cher organise et gère une programmation de spectacles vivants sur le temps scolaire pour le jeune public afin d'offrir aux enfants une action éducative artistique.

Les enfants de l'école maternelle TPS et PS verront un spectacle sur la commune et les enfants de MS et GS verront deux spectacles dont un à Bourges et l'autre sur la commune.

Les enfants de l'école élémentaire CP, CE1, CE2, CM1 et CLIS verront un spectacle sur la commune et les enfants de CM2 verront un spectacle à Bourges.

En ce qui concerne la programmation, celle-ci sera définie par l'équipe pédagogique.

La prestation est payante ; elle est fixée à 1 909.90€ pour l'année 2017-2018. Pour les années 2018-2019 et 2019-2020, la prestation est calculée par rapport au nombre d'élèves réellement inscrits et s'ajustera soit à la hausse soit à la baisse.

En outre, la commune s'engage à mettre à disposition des locaux adaptés à l'accueil du public mais également au montage du matériel nécessaire pour le spectacle.

La commune s'engage également à mettre à disposition le personnel technique municipal et le matériel technique. Enfin la commune s'engage à communiquer dans tous documents d'information le partenariat avec la Ligue.

La convention est applicable pour 3 ans et elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation écrite de l'une ou de l'autre des parties avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

*Vu l'avis favorable de la commission Famille Enfance Jeunesse du 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :*

*-approuve les termes de la présente convention*

*-autorise Monsieur le Maire à signer la convention*

*-inscrit la dépense afférente soit 1 909.90 € TTC au budget fonctionnement du BP ville 2017.*

### **CONVENTIONS**

<p><b><i>21) Signature d'une convention et du contrat de service pris en application de la convention d'accès à « Mon compte Partenaire » avec la CAF</i></b></p>
---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'un compte d'accès CAFPRO auprès des services de la CAF. En effet, cet accès au compte CAFPRO permet aux agents habilités de se renseigner soit sur le quotient familial pour le tarif de la garderie soit pour accéder au dossier RSA.

La CAF a adressé deux conventions ; une convention d'accès à « Mon compte Partenaire » et un contrat de service pris en application de la convention.

Ces conventions ont notamment pour objectif de rappeler les conditions de sécurité et de confidentialité. La convention est établie pour un an reconductible chaque année par tacite reconduction.

*Vu l'avis favorable de la commission Famille Enfance Jeunesse du 21 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :*

*-approuve les termes de la présente convention et les annexes*

*-autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les annexes*

<p><b><i>22) Signature d'une convention particulière tripartite d'occupation du domaine public pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur avec VEOLIA et GRDF</i></b></p>
--

Dans le cadre du programme de déploiement de la télé relève, GRDF propose l'installation et l'hébergement d'un équipement en hauteur à savoir sur le Château d'eau. La commune étant propriétaire du bâtiment, celle-ci percevra un montant de redevance annuelle de 50€. VEOLIA est également signataire à la convention.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :*

*-autorise le déploiement d'équipement de télé relève en hauteur*

**-autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'occupation particulière d'occupation du domaine public ENEDIS et VEOLIA**

**-dit que le montant de la redevance sera inscrit en recettes de fonctionnement au BP ville 2017**

**23) Signature d'une convention particulière tripartite d'occupation du domaine public pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur avec GRDF et l'association diocésaine**

Dans le cadre du programme de déploiement de la télé relève, GRDF propose l'installation et l'hébergement d'un équipement en hauteur à savoir sur l'Eglise. La commune étant propriétaire du bâtiment, celle-ci percevra un montant de redevance annuelle de 50 €. L'association diocésaine, affectataire du bâtiment, est également signataire.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mars 2017,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :*

**-autorise le déploiement d'équipement de télé relève en hauteur**

**-autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'occupation particulière d'occupation du domaine public avec ENEDIS et l'ASSOCIATION DIOCESAINE**

**-dit que le montant de la redevance sera inscrit en recettes de fonctionnement au BP ville 2017**

**24)Compte rendu des commissions par les rapporteurs**

- Commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements du jeudi 16 mars 2017
- Commission Modernisation des équipements – Urbanisme du lundi 20 mars 2017
- Commission du Personnel et des Services Publics du 21 mars 2017
- Commission Famille Enfance Jeunesse le 21 mars 2017
- Commission Finances du mardi 28 mars 2017
- Commission Communale des Impôts Directs du mercredi 4 avril 2017

**Remerciements :**

L'Établissement français du sang remercie la municipalité pour la mise à disposition du Centre Oscar Méténier le 10 mars dernier qui a permis d'accueillir 94 donateurs.

Prochaine collecte prévue le vendredi 5 mai 2017 de 14h à 19h au Centre Oscar Méténier.

**Dates des élections : Election Présidentielle le 23 avril 2017 et le 7 mai 2017**

**Elections législatives le 11 juin 2017 et le 28 juin 2017**

**Date de la prochaine cérémonie officielle : Journée de la Déportation dimanche 30 avril à partir de 11h (messe) ; à 12h dépôt d'une gerbe au monument aux Morts**

**25) Questions diverses**

**Séance levée à 20h30**

**Le Maire, Pierre GUIBLIN,**